

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'ULMA MANUTECIÓN, S.COOP.

1. OBJET

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à tous les services (« Services ») et biens (« Biens ») que ULMA Manuteción, S. Coop. dont le siège social est situé à Oñati (Gipuzkoa), Barrio Garagaltza, 50 et dont le numéro d'identification fiscale est F-20091443 (« ULMA ») acquiert auprès de tout fournisseur (« Fournisseur »), sauf si les parties conviennent expressément et par écrit d'exclure l'application des CGA.
- 1.2. ULMA et le Fournisseur seront désignés individuellement comme « Partie » et conjointement comme « Parties ».
- 1.3. Les présentes CGV ainsi que la commande d'ULMA envoyée au Fournisseur (« Commande ») constituent un contrat entre ULMA et le Fournisseur (« Contrat »).
- 1.4. Le simple fait que le Fournisseur confirme une Commande ou commence à l'exécuter implique (i) que le Fournisseur accepte les présentes CGV dans leur intégralité et (ii) que le Fournisseur accepte que les conditions générales de vente éventuellement incluses ou référencées par le Fournisseur ne s'appliquent pas.
- 1.5. Toute modification, tout changement ou toute condition supplémentaire aux CGV doit faire l'objet d'une acceptation écrite expresse et préalable des Parties.

2. COMMANDES

- 2.1. L'étendue du Stock à fournir et/ou des Biens à livrer est précisée dans le Bon de Commande correspondante. Les Bons de Commande sont passés par écrit et sont envoyés au Fournisseur par tout moyen permettant d'enregistrer leur envoi et leur réception.
- 2.2. Le Fournisseur s'engage à fournir les Biens et à exécuter les Services conformément aux quantités, dessins et spécifications référencés dans le Bon de Commande.
- 2.3. Dans le cas de Commandes liées à des projets d'exportation, le Fournisseur fournira à ULMA toute la documentation nécessaire pour générer la « packing list » en format numérique ou toute autre exigence documentaire dans le pays d'origine/destination. De même, lorsqu'un Certificat d'Origine permet de demander des références tarifaires, le Fournisseur devra fournir à ULMA un certificat complet et correct, en utilisant la description et les références d'ULMA.
- 2.4. La Commande sera considérée comme acceptée si le fournisseur ne la rejette pas expressément par écrit dans les trois (3) jours calendaires suivant l'envoi du Bon de Commande par ULMA. Dès lors, la Commande sera considérée comme ferme et un Contrat existera entre les Parties.
- 2.5. En cas de divergence entre les CGV et toute condition particulière énoncée dans le Bon de Commande, les dispositions de ces conditions particulières prévaudront.
- 2.6. ULMA pourra demander au Fournisseur de modifier la portée ou les unités d'une Commande déterminée. Dans ce cas, le Fournisseur fera une offre soumise aux CGV et si les Parties parviennent à un accord, ULMA passera un Bon de Commande supplémentaire relative à la modification.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 3.1. Sauf mention contraire dans le Bon de Commande, les prix sont exprimés en Euros et sont fixes, les taxes étant à la charge de chaque Partie conformément à la loi applicable dans chaque cas.
- 3.2. Les prix des Biens et Services contractés par ULMA comprennent tous les éléments indiqués sur le Bon de Commande, de même que ceux qui y figurent implicites. Les prix comprendront l'emballage, l'assurance et le transport des Biens conformément à l'Incoterms® 2020 indiqué dans le Bon de Commande.
- 3.3. Les prix ne pourront être modifiés qu'avec l'accord écrit préalable d'ULMA et du Fournisseur.
- 3.4. Le Fournisseur devra émettre des factures selon les conditions indiquées dans le Bon de Commande.
- 3.5. Pour autant que le Fournisseur respecte les dispositions du Contrat et sauf mention contraire dans la Commande, les factures seront payées dans le délai indiqué dans le Bon de Commande, à échéance du 30 de chaque mois (en cas de paiements nationaux, en plus le 15 de chaque mois, sauf le 15 août) et par virement bancaire sur le compte désigné par le Fournisseur.
- 3.6. ULMA aura le droit de compenser le paiement au Fournisseur avec toute autre créance ou réclamation qu'elle pourrait avoir à l'encontre du Fournisseur.

4. DÉLAIS

- 4.1. L'exécution des Services et/ou la livraison des Biens doit se faire dans le délai indiqué dans le Bon de Commande. Ce délai est une obligation essentielle du Contrat.
- 4.2. En cas de retard réel ou prévisible, le Fournisseur devra informer ULMA de la date estimée du retard, sans être dispensé de respecter les délais de livraison convenus. ULMA, pour sa part, pourra adopter, aux frais du Fournisseur, ou exiger du Fournisseur qu'il adopte, à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour éviter ou réduire les dommages qui pourraient être causés à ULMA par le retard.
- 4.3. En cas de retard dans les dates de livraison des Biens et/ou Services, ULMA pourra exiger que le Fournisseur paie une pénalité de 1% du prix du Contrat par semaine calendaire de retard, avec un maximum de 5% du Prix du Contrat. Une fois la pénalité maximale atteinte, ULMA aura le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 14 « RÉSILIATION ».
- 4.4. Sans préjudice de ce qui précède, ULMA pourra réclamer tous les dommages causés au-delà des pénalités appliquées.

5. NON-CONFORMITÉS

- 5.1. Dans le cas où, au moment de la livraison des Biens ou de l'achèvement des Services, ou dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de cette date, il est constaté qu'un Service et/ou un lot ou groupe de Biens n'est pas conforme aux spécifications contractuelles, y compris aux quantités indiquées dans le Bon de Commande, ou qu'il est impropre à l'usage auquel il est destiné, ULMA sera en droit de refuser lesdits services.
- 5.2. Le prix de tous les services contractuels non conformes, aux termes du paragraphe précédent, sera restitué à ULMA s'il a déjà été payé ou sera escompté dans le paiement du prix du Bon de Commande concerné s'il est encore en attente, dans les deux cas le Fournisseur devra émettre la facture corrective correspondante. Dans tous les cas, aucun paiement ne sera effectué tant que les Biens et/ou Services ne seront pas conformes aux dispositions du Contrat. ULMA aura le droit de facturer les frais appropriés pour le retour et/ou la récupération des Biens et/ou Services, et pourra demander au Fournisseur les corrections de facture appropriées. Lesdits frais imputables au Fournisseur n'impliquent pas une renonciation à toute autre indemnité pouvant correspondre à ULMA.

- 5.3. Dans tous les cas, les garanties indiquées dans la clause 8 « GARANTIES » s'appliqueront aux Biens et/ou Services non rejetés, et le fait de ne pas rejeter les biens n'implique aucune acceptation de leur état ou renonciation à des droits de la part de ULMA.

6. CONDITIONS RELATIVES AUX LIVRAISONS DE BIENS

- 6.1. Sauf indication contraire dans le Bon de Commande, le chargement, le transport, le déchargement et la livraison des Biens seront effectués conformément à l'Incoterms® 2020 indiqué dans le Bon de Commande. Si cela n'est pas indiqué dans le Bon de Commande, il est entendu qu'il s'agit de « DDP Fabrique d'ULMA à Oñati ».
- 6.2. Le risque de perte des Biens sera transféré conformément à l'Incoterms® 2020 indiqué dans le Bon de Commande. La propriété des Biens sera transférée à ULMA au moment de la livraison, sauf en cas de refus des Biens.
- 6.3. Les Biens seront emballés conformément au Bon de Commande d'ULMA et dans le respect de la réglementation applicable en vigueur. Si les Parties n'ont pas convenu de l'emballage, celui-ci sera adapté au type de Biens et les protégera contre tout dommage ou avarie pendant le transport, en tenant compte des opérations de chargement et de déchargement.
- 6.4. ULMA pourra convenir avec le Fournisseur des quantités et des composants que le Fournisseur doit conserver dans ses locaux en tant que stock de sécurité. Sans préjudice de ce qui précède, ULMA n'a aucune obligation d'acheter des Biens que le Fournisseur a produits si ULMA n'en a pas passé la commande.

7. INSPECTIONS

- 7.1. ULMA pourra effectuer des inspections périodiques dans les installations du Fournisseur afin de vérifier le respect des obligations du Fournisseur en vertu du Contrat, en donnant un préavis d'au moins cinq (5) jours calendaires pour ces inspections.
- 7.2. Si, au cours de ces inspections, ULMA constate un quelconque type de défaut ou de nonconformité aux stipulations du Bon de Commande, le Fournisseur en sera informé par écrit et sera tenu de corriger les défauts ou les non-conformités constatés dans un délai maximum de cinq (5) jours calendaires.
- 7.3. En aucun cas, l'exécution de ces actions d'inspection et/ou de vérification n'élimine ou n'affecte les obligations et responsabilités du Fournisseur au titre du Contrat.

8. GARANTIES

- 8.1. Le Fournisseur garantit que les Biens et Services répondent à l'objectif requis par ULMA et qu'ils seront exécutés avec le degré de diligence et de soin requis par le Bon de Commande et/ou par les meilleures pratiques commerciales ainsi que par la législation et les normes techniques applicables. Le Fournisseur s'engage à remédier à toute exécution non conforme à ce qui précède dans les plus brefs délais après notification de la déficience par ULMA.
- 8.2. En outre, en ce qui concerne les livraisons de Marchandises, le Fournisseur garantit, pendant une période de deux (2) ans à compter de la livraison, que les Marchandises sont exemptes de charges, de privilèges ou de saisies de toute nature et qu'elles sont exemptes de défauts de fabrication ou de tout autre vice caché. En cas de livraison de Biens défectueux, le Fournisseur devra dans les meilleurs délais, au choix d'ULMA, les réparer ou les remplacer par d'autres conformes aux spécifications et caractéristiques requises dans le Contrat. Les Biens remplacés bénéficieront d'une période de garantie supplémentaire de deux (2) ans conformément à ce qui précède.

9. MAINTENANCE ET PIÈCES DE RECHANGE

- 9.1. Les parties peuvent convenir de fournir des services d'entretien relatifs aux Biens et/ou Services faisant l'objet du contrat.
- 9.2. Le Fournisseur devra assurer à ULMA un service de fourniture de pièces de rechange pendant une période minimale de dix (10) ans à compter de la dernière date de livraison à ULMA, et dans le cas de Biens commerciaux retirés du catalogue, il devra en informer ULMA à l'avance afin de couvrir la période susmentionnée.
- 9.3. En tout état de cause, le Fournisseur devra fournir ces services aux meilleures conditions offertes à des tiers ou, s'il n'existe pas de conditions comparables, à des conditions similaires à celles convenues dans le Contrat en termes de qualité, de prix et de délai.

10. SOUS-TRAITANCE

- 10.1. Le Fournisseur devra informer ULMA dans les trois (3) jours calendaires suivant la réception du Bon de Commande s'il a l'intention de sous-traiter tout ou partie des travaux faisant l'objet du Contrat afin d'obtenir l'autorisation préalable d'ULMA. Dans tous les cas, le Fournisseur sera responsable de l'ensemble du Contrat, y compris des services éventuellement sous-traités, et imposera au sous-traitant les mêmes obligations que celles acquises dans le cadre du Contrat.

11. DOCUMENTATION TECHNIQUE

- 11.1. Le Fournisseur devra fournir à ULMA toute la documentation technique (y compris les tests d'échantillons initiaux) nécessaire au fonctionnement et à l'entretien des Biens et/ou Services. Sauf indication contraire dans le Bon de Commande, la langue utilisée sera l'espagnol.
- 11.2. Dans le cas où ULMA acquiert la conception des Biens et/ou Services, toute la documentation technique préparée par le Fournisseur ou ses Sous-traitants dans le cadre du Contrat est licenciée à ULMA dans toute la mesure permise par la loi et sur une base gratuite, exclusive, mondiale, irrévocable et indéfinie.
- 11.3. Toute la documentation et les informations techniques fournies par ULMA au Fournisseur dans le cadre du Contrat resteront la propriété exclusive d'ULMA. La documentation et les informations visées au présent paragraphe ne pourront être utilisées par le Fournisseur que pour l'exécution du Contrat et ne pourront être copiées ou reproduites ou distribuées à des tiers. De même, le Fournisseur devra restituer la documentation technique livrée en tant que propriété d'ULMA, à la demande de cette dernière et, en tout état de cause, à la fin du Contrat.

12. OUTILS ET AUTRES MATÉRIELS PROPRIÉTÉ D'ULMA

- 12.1. Si le Bon de Commande le prévoit, les outils et autres matériels appartenant à ULMA pourront être utilisés par le Fournisseur à titre de prêt et devront être restitués à ULMA dans l'état dans lequel ils ont été livrés, à sa demande et dans tous les cas, après la fin du Contrat et à moins que, dans le cas de matériels consommables, ils n'aient été consommés dans le cadre de l'exécution normale du Contrat.

12.2. Si ces matériels ont été développés par le Fournisseur avec l'intervention d'ULMA ou ont été fabriqués par le Fournisseur selon les instructions d'ULMA, ils ne pourront être utilisés que dans le cadre des commandes d'ULMA et, en cas de propriété exclusive d'ULMA, ils devront être immédiatement restitués à ULMA à la demande de cette dernière.

13. SUSPENSION DU CONTRAT PAR ULMA

- 13.1. ULMA se réserve le droit de suspendre le Contrat autant de fois qu'elle le jugera opportun.
- 13.2. La suspension sera effective à partir de la date à laquelle ULMA notifiera par écrit la suspension au Fournisseur. Le Fournisseur suspendra temporairement l'exécution du Contrat à compter de la date de réception de la notification susmentionnée.
- 13.3. Si la suspension de l'exécution du Contrat dépasse trois (3) mois, les Parties se rencontreront pour examiner les questions contractuelles et l'éventuelle reprise de l'exécution du Contrat à une date ultérieure.
- 13.4. La reprise de l'exécution du Contrat suspendu sera notifiée par écrit au Fournisseur, qui ne sera pas en droit de refuser la reprise demandée.
- 13.5. En cas de suspension, ULMA sera tenue d'indemniser le Fournisseur exclusivement pour les travaux effectués jusqu'à la notification de la suspension.

14. RÉSILIATION

- 14.1. En cas de manquement à l'une des obligations du Contrat par l'une des Parties, et s'il n'y est pas remédié après demande de la Partie respectueuse dans un délai de trente (30) jours calendaires, la Partie respectueuse peut résilier le Contrat ou en demander l'exécution en justice, sans préjudice de son droit à réclamer des dommages-intérêts.
- 14.2. A compter de la date de résiliation du Contrat ou d'annulation de la Commande, pour quelque raison que ce soit, le Fournisseur est tenu de : (i) cesser l'exécution des travaux et/ou fournitures en cours ; (ii) s'abstenir de conclure de nouveaux contrats de soustraction ou de nouvelles commandes avec des tiers ; et (iii) mettre à la disposition d'ULMA les outils ou autres matériels d'ULMA en sa possession.
- 14.3. De même, en cas de résiliation pour cause de défaillance du Fournisseur, ULMA aura le droit de faire céder par le Fournisseur tous les droits dérivés des commandes passées par le Fournisseur à des tiers (y compris des sous-traitants) pour l'exécution du Contrat.
- 14.4. Sans préjudice de ce qui précède, ULMA aura le droit de résilier unilatéralement le Contrat par simple notification au Fournisseur de son intention de le faire. Dans ce cas, ULMA sera tenue d'indemniser le Fournisseur exclusivement pour les travaux réalisés jusqu'à la notification de la suspension.

15. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE DU FOURNISSEUR

- 15.1. Le Fournisseur sera responsable envers ULMA de tous les dommages directs ou indirects subis par ULMA, ses filiales, ses gérants et/ou administrateurs du fait du non-respect par le Fournisseur des obligations ou garanties établies dans le Contrat.
- 15.2. Le Fournisseur s'engage à dégager ULMA de toute responsabilité et à l'indemniser de toute réclamation de tiers en cas de décès, de dommages corporels ou matériels résultant d'un manquement au contrat de la part du Fournisseur.
- 15.3. Sans que cela ne constitue une limite quantitative ou qualitative à sa responsabilité, le Fournisseur s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée du Contrat, des polices d'assurance souscrites auprès de compagnies d'assurance de solvabilité reconnue et avec la couverture de responsabilité exigée par ULMA dans chaque cas. À la demande d'ULMA, le Fournisseur apportera la certification desdites couvertures d'assurance, émises par les compagnies d'assurance correspondantes.

16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

- 16.1. Dans le cas où ULMA acquiert la conception des Biens et/ou Services, le Fournisseur cède par les présentes à ULMA tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle y afférents (y compris, sans limitation, le logiciel) à titre gratuit, exclusif, mondial, irrévocable et indéfini. Dans tous les autres cas, le Fournisseur accorde à ULMA, avec effet immédiat au moment de la Commande, une licence gratuite, sous-licenciable, non exclusive, mondiale, irrévocable et illimitée, sur tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle du Contrat, y compris, sans limitation, le logiciel, dans les termes les plus larges autorisés par la Loi, afin qu'ULMA puisse utiliser, entretenir et modifier les Biens et/ou Services.
- 16.2. Le Fournisseur garantit à ULMA qu'au moment de la réalisation de la Commande, les Biens et/ou Services n'enfreignent aucun droit de propriété intellectuelle, industrielle ou de savoir-faire d'un tiers, où que ce soit dans le monde. En outre, le Fournisseur tiendra ULMA indemne de toute réclamation découlant d'une violation des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle de tiers à tout moment après la réalisation de la Commande et pendant une période de dix (10) ans.

17. CONFIDENTIALITÉ

- 17.1. Le Fournisseur s'engage expressément à garder secrète et à ne pas divulguer à des tiers ou utiliser à d'autres fins que la bonne exécution du Contrat, toute connaissance ou information relative au processus ou à l'équipement de production d'ULMA ou toute autre donnée qui devrait raisonnablement être considérée comme confidentielle ou constituant un secret d'affaires, y compris, entre autres, la Commande. Cette obligation est essentielle au Contrat.

18. PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données et à la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre sur la Protection des Données Personnelles et la garantie des droits numériques, en acceptant les présentes CGV, le Fournisseur, en sa qualité de Responsable des données personnelles dont le traitement est nécessaire à l'exécution du Contrat, garantit qu'il a obtenu tous les consentements appropriés pour le transfert de ces données à ULMA, garantissant qu'il a obtenu tous les consentements appropriés pour le transfert de ces données à ULMA, autorisant également cette dernière, en sa qualité de Chargé du traitement des données personnelles auxquelles elle a accès dans le cadre du Contrat, à utiliser ces données aux fins de l'exécution des obligations assumées dans le cadre du Contrat.
- 18.2. Le consentement des titulaires correspondants des données personnelles et l'autorisation du Fournisseur pour leur traitement constituent la base juridique de tout traitement qu'ULMA pourra effectuer. ULMA pourra communiquer à des tiers les données personnelles collectées par le Fournisseur et cédées à ULMA, à condition que cela soit strictement nécessaire à l'exécution du Contrat, ou dans le cas où elle serait légalement ou contractuellement obligée de le faire.

18.3. Les données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels elles sont traitées.

19. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- 19.1. Le Fournisseur devra se conformer à l'ensemble de la législation et des normes d'ingénierie applicables tant dans le pays de fabrication que dans le pays de destination en ce qui concerne la conception, la fabrication et la commercialisation des Biens et Services inclus dans la Commande.
- 19.2. Le Fournisseur, si ULMA l'exige, devra lui fournir les documents attestant qu'il est à jour dans l'accomplissement des obligations de travail et de Sécurité Sociale de ses travailleurs. De même, le Fournisseur autorise expressément ULMA à retenir, sur tout solde en sa faveur, un montant équivalent aux salaires des travailleurs et aux cotisations à la Sécurité Sociale que le Fournisseur pourrait avoir en attente de paiement.
- 19.3. Le Fournisseur reconnaît et accepte qu'ULMA a mis en place un Système de Compliance ou un modèle de conformité réglementaire qui comprend, entre autres politiques, un code d'éthique et une politique de prévention des délits.
- 19.4. Le Fournisseur s'engage à respecter le contenu de ce Système de Compliance, dont un résumé pratique est disponible en ligne et que le Fournisseur confirme avoir lu.
- 19.5. A cet égard, le Fournisseur s'engage à rechercher la conformité réglementaire en relation avec le Contrat, afin de prévenir la commission d'infractions et, en particulier, d'infractions liées à la corruption dans les affaires. En outre, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Fournisseur s'engage à respecter les restrictions commerciales et/ou les embargos imposés par l'Union européenne, les Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique et s'engage à ne pas encourir les sanctions établies à cet égard par les entités et pays susmentionnés.

20. FORCE MAJEURE

- 20.1. Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations lorsque l'inexécution ou le retard dans l'exécution d'une obligation est dû à un cas de force majeure.
- 20.2. La partie touchée par le cas de force majeure doit le notifier à l'autre partie dans les quarante-huit (48) heures.
- 20.3. Si l'une des Parties est empêchée ou retardée dans l'exécution de l'une de ses obligations au titre du Contrat par un cas de force majeure pendant une période continue de plus de trois (3) mois, l'autre Partie a le droit de résilier le Contrat par notification.
- 20.4. Les difficultés financières ou de paiement ne peuvent en aucun cas être considérées comme des cas de force majeure.

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 21.1. Toute notification ou communication adressée par l'une des Parties à l'autre Partie devra être faite par écrit et envoyée aux adresses indiquées dans la Commande.
- 21.2. Le Fournisseur ne pourra pas céder à des tiers ses droits et obligations en vertu du Contrat sans l'accord exprès et écrit d'ULMA.
- 21.3. L'invalidité ou la nullité de l'une des clauses n'affecte pas la validité du reste des CGV.
- 21.4. La renonciation à une condition des présentes CGV ou à l'un des droits et obligations des Parties en vertu des présentes ne sera effective que si elle est faite par écrit et signée par la Partie concernée par cette renonciation ou cette modification.
- 21.5. Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas exercer ses droits au titre du Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation à l'exercice de ces droits. En outre, aucune renonciation à un manquement ne sera considérée comme une renonciation à des manquements futurs ou à d'autres dispositions du contrat.

22. DROIT APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES

- 22.1. Le Contrat est soumis à la Loi espagnole. Les parties conviennent expressément de l'exclusion de toute autre législation, en particulier de la Convention de Vienne.
- 22.2. Les parties s'efforceront de résoudre de bonne foi et par la négociation tout désaccord relatif au Contrat.
- 22.3. Sauf accord contraire des Parties dans la Commande, tout litige découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci, y compris toute question relative à son existence, sa validité ou sa résiliation, qui n'a pas été résolu dans les trente (30) jours calendaires suivant sa notification, sera tranché par les Cours et Tribunaux de Bergara (Gipuzkoa, Espagne).